Le code Hays : « puritanisme américain » ou expression d'une peur universelle de la massification de l'image par le cinéma ?

« Puritanisme américain ». Cette expression avait un sens relativement précis dans les sciences sociales, où elle servait notamment à caractériser un rapport particulier des Américains à la vérité. Désormais, elle est convoquée pour caractériser à peu près tout et n'importe quoi ayant les États-Unis pour théâtre moral : **le « scandale » du sein de Janet Jackson échappé de son bustier pendant une prestation scénique avec Justin Timberlake au SuperBowl et en direct à la télévision** ; la mise en accusation de Bill Clinton pour parjure (les Français ont été habitués à penser que cette mise en accusation était due à la compromission du président avec Monica Lewinsky lorsque sa justification légale était plutôt le parjure), etc.

On s'est toujours étonné de ce que cette convocation du « puritanisme américain » tende à imputer à l'ensemble des américains le rigorisme moral de certains d'entre eux. C'est un fait que les ligues de vertu sont nombreuses et bruyantes aux États-Unis mais elles sont concurrencées par des associations et des organisations libérales, celles-là mêmes qui ont fait valoir que la simple vue du sein de Janet Jackson ne pouvait donner de mauvaises pensées qu'à ceux qui en avaient de toutes façons déjà, ou que le procureur spécial Kenneth Starr cherchait des poux à Bill Clinton. « Puritanisme américain » lorsque la plus grande industrie pornographique au monde est américaine (avec un marché intérieur important) ?

Donc le **code Hays**. Du nom de Will Hays, républicain, très « ordre moral », obsédé par la possibilité que le cinéma promeuve de « mauvais penchants », de « mauvais affects », de « mauvaises mœurs ».

On a beaucoup écrit sur le code Hays et le « visa de censure » (*Purity Seal of Approval*) qu'Hollywood s'est ainsi octroyé. On rappelle moins que le code Hays fut un *deal* entre l'industrie cinématographique et les pouvoirs publics, *deal* qui évitait à Hollywood l'édiction d'une loi fédérale possiblement plus contraignante (avec les risques de poursuite et de procès induits par l'application d'un texte législatif). On ne précise pas toujours que la peur d'une dépravation des mœurs favorisée par le cinéma ne fut pas un monopole américain et, qu'en France en particulier, la « censure cinématographique » fut d'autant plus serrée qu'**elle était le fait de l'État et qu'elle ne laissait pas vraiment place à de la « négociation », comme pouvaient se le permettre les studios avec le code Hays**[1]. Il arrivait même qu'un studio brave le code,

[1] Globalement, les livres et articles français relatifs au Code Hays, qui sont exclusivement le fait de critiques de cinéma ou d'historiens, n'emportent pas la conviction : parce qu'ils sont enfermés dans la gangue du jugement rétrospectif qui sourd du concept de « censure » ; parce qu'ils puisent rarement à des sources originales ; parce qu'ils sont peu intéressés à voir le contexte normatif qui a rendu possible la discussion puis l'élaboration du Code ; parce qu'ils sont indifférents à cette question – qui était au nombre des enjeux – de l'extrême étendue du territoire américain et du « droit » des États plus conservateurs à ne

comme ce fut le cas avec *Scarface* (1932) : après que la Commission Hays a rendu un avis défavorable à la lecture du scénario, le producteur, Howard Hughes, lança à Howard Hawks (le réalisateur) : *« Que la Commission Hays aille se faire foutre ! Tournez-moi ce film, et de façon aussi réaliste, aussi saisissante et impressionnante que possible »* (A. Balazs, *Hollywood, mode d'emploi*, Abbeville Press France, 1996, p. 83). Il est encore dit que c'est contre l'avis de la Commission Hays qu'Otto Preminger filma de manière réaliste Frank Sinatra en drogué dans *L'Homme au bras d'or*.

On met « censure » ici entre guillemets parce qu'il s'agit d'une **catégorie non-juridique** et d'**un mot bourdonnant qui fait croire, à tort, que d'hier à aujourd'hui c'est toujours la même chose**. Or il y a à peine vingt ans, *Shortbus* (John Cameron Mitchell), avec notamment sa fameuse scène d'autofellation, aurait été interdit aux moins de 18 ans. Il y a donc **une historicité de la police du cinéma dont ne rend pas compte la notion de « censure »**.

On peut s'en rendre compte autrement, en repensant aux mille et une astuces par lesquelles studios, réalisateurs et producteurs pouvaient contourner le code Hays :

– *« Mes goûts me portent aussi bien vers les moules que vers les escargots »* (Spartacus, échange entre Crassius et Antoninus)

– la scène finale de *La Mort aux trousses* où, après que Cary Grant et Eva Marie Saint se sont retrouvés, le film s'achève sur l'image d'un train s'enfonçant dans un tunnel.

Nul besoin aujourd'hui de ces inventions dont le souvenir a plutôt désormais tendance à pousser certains de nos contemporains à voir partout des « allusions » sexuelles dans les *Disney* lorsqu'il y a mieux à y découvrir, notamment sur leurs **innombrables influences intellectuelles et européennes**

pas se voir imposer les codes moraux réputés plus libéraux de la Californie et de New York. Pour ainsi dire, le Code Hays a été un moment de la discussion sur le fédéralisme, d'où précisément la « menace » d'une intervention législative du Congrès au titre de son pouvoir de réglementation du commerce interétatique.